



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Interdiction des voitures thermiques d'ici 2035

Question écrite n° 6676

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur l'interdiction des voitures thermiques d'ici 2035. M. le député alerte Mme la secrétaire d'État au sujet que le pays n'arrivera pas à tenir son engagement pour l'année 2035. En effet, pour parvenir à cet objectif, il faudrait immatriculer environ 5 000 véhicules électriques par jour... Il constate également que certains pays, notamment l'Allemagne, reculent la mise en application de cette loi européenne. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6676

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2785

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)